



22^{èmes} Journées de la Société Marcé Francophone
7 et 8 mars 2019 - Cité Internationale – 17, boulevard Jourdan - 75014 Paris

Bulletin d'inscription – Formation Continue

à retourner complété et accompagné du règlement à :
CARCO / SMF 2019 - 6 Cité Paradis – 75010 PARIS – France
Fax : +33 (0)1 55 43 18 19 Email : Laurence.EYRAUD@Carco.fr

Date limite d'inscription le jeudi 28 février 2019
Après cette date, inscription sur place uniquement

■ Participant

M. Mme Melle Dr Pr Hospitalier Libéral Mixte

NOM.....Prénom.....

Spécialité/Profession

N° RPPS/ADELI

Membre de la SMF

Établissement

Service

Adresse

Code postal Ville..... Pays

Tél..... Fax portable :

Email :@.....

■ Informations service formation ou affaires médicales :

Service :

Nom du responsable formation :

Prénom du responsable formation :

Adresse mail :

Téléphone (ligne directe) :

Si différent de celui de l'agent :

Adresse établissement :

Code postal :

Ville :

Facturation (si adresse différente de celle mentionnée au recto)

Facture à libeller selon les instructions suivantes :

NOM de la société, organisme ou institution.....

Adresse

Code postal Ville Pays



Tarif TTC, incluant TVA 20 %	Jusqu'au 28 février 2019	Inscription sur place
Membre de la SMF <i>sur présentation d'un justificatif d'adhésion et de cotisation à jour</i>	130 € <input type="checkbox"/>	140 € <input type="checkbox"/>
Non-membre de la SMF	160 € <input type="checkbox"/>	180 € <input type="checkbox"/>
Étudiant <i>Joindre la copie de la carte étudiant 2018-2019</i>	50 € <input type="checkbox"/>	60 € <input type="checkbox"/>
Formation continue	250 € <input type="checkbox"/>	

■ Mode de règlement

- Par chèque bancaire à l'ordre de CARCO – 22^{ème} Journée Société Marcé Francophone
 Par carte bancaire Visa Mastercard

Titulaire de la carte.....Date de validité

N °

Par virement sur le compte bancaire CARCO SA FR76 3000 3035 3000 0201 0130 670

■ Modalités d'inscription

*Le tarif octroyé est le tarif en vigueur à la date à laquelle le règlement est effectué. **Toute inscription, pour être prise en compte, doit être accompagnée de son règlement.***

Dans le cadre des règlements administratifs ou dans le cadre de convention de Formation, les inscriptions seront acceptées si la convention est signée.

■ Conditions d'annulation

Seules les annulations parvenant à Carco par écrit (courrier, fax ou mail) seront prises en compte.

■ Frais d'annulation :

Avant le 15 janvier 2019

50 € TTC pour frais de dossier

Entre le 16 janvier et le 15 février 2019

pénalité de 50 % du montant de l'inscription

À partir du 16 février 2019

pénalité de 100 % du montant de l'inscription

En cas d'annulation pour cause de grève(s), conditions climatiques, cas de force majeure ou de tout incident indépendant de la volonté des 22^{èmes} Journées de la Société Marcé Francophone, les frais d'annulation seront appliqués.

L'inscription au congrès entraîne l'acceptation totale de ces conditions.

Date

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)